

Séance ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 5 juillet 2021 à 19h00, en la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présent : Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 À 19H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 5 JUILLET 2021**
6. **CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Lettre de Évimbéc relative à l'actualisation de l'inventaire des propriétés sur le territoire de la municipalité;
  - 6.2 Lettre de la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la répartition aux municipalités de l'aide financière Covid-19;
  - 6.3 Lettre du Ministère des Transports concernant le programme d'aide à la voirie;
  - 6.4 Lettre de remerciements pour la commandite octroyée pour le Gala méritas 2020-2021;
7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1 Contrat de signalisation – Alliance de l'industrie touristique du Québec;
  - 7.2 Convention d'aide financière avec Tourisme Laurentides – Reddition de compte;
8. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 8.1 Prolongation d'embauche d'une personne salariée temporaire au poste de journalier;
9. **RÈGLEMENTS**
  - 9.1 Adoption finale du règlement #853-21 concernant l'augmentation du fonds de roulement ;
  - 9.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 877-21 concernant la gestion contractuelle;

- 9.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement 878-21 décrétant des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$ pour en acquitter le coût;

## 10. **TRAVAUX PUBLICS**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;

10.1 Remboursement du dépôt de garantie – Lot 6 357 107;

10.2 Remboursement du dépôt sur travaux – 212, ch. Beaulne

## 11. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;

11.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2021;

### **Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

11.2 PIIA – 2021-0059 – 284, chemin du Vallon (Zone R-1-229) – Changement de revêtement extérieur;

11.3 PIIA – 2021-0060 – 690, chemin Avila (Zone C-2-234 – Nouvelle enseigne sur poteau (structure existante) et murale;

11.4 PIIA – 2021-0057 – 680 boulevard des Laurentides (Zone I-1-219) – Nouvelle enseigne sur poteau (structure existante) et murale;

11.5 PIIA – 2021-0058 – 680 boulevard des Laurentides (Zone I-1-219) – Changement de revêtement extérieur;

11.6 PIIA – 2021-0052 – Lot 5 097 159, (Zone V-1-271) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

11.7 PIIA – 2021-0055 – Lot 2 312 940 (Zone R-3-239 et R-3-237) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

11.8 PIIA – 2021-0056 – 365 chemin de la Corniche (Zone R-1-229) – Remblai en façade avant;

11.9 PIIA – 2021-0062 – 360 chemin du Versant (Zone V-1-271) – Muret de soutènement;

11.10 PIIA – 2021-0051 – 321, chemin du Bois (Zone R-2-231) – Agrandissement du bâtiment principal (Unifamiliale)

### **Demandes de dérogations mineures**

11.11 Dérogation mineure - 2021-0061 – Lot 5 097 159 (Zone R-2-200 et R-2-202) – L'ajout d'un troisième revêtement;

11.12 Dérogation mineure – 2021-0054 – 485, boul. des Laurentides (Zone C-4-123) – Murets de gabion

## 12. **ENVIRONNEMENT**

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

## 13. **FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

13.1 Annulation de contrat et remboursement d'un dépôt de garantie;

13.2 Affectation du surplus accumulé pour le fonds de roulement;

14. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

15. **INFORMATIONS DIVERSES**

16. **VARIA**

16.1 Annulation taxe piscine – 766, chemin Bellevue;

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13659-0721

**Résolution - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Pascale Auger et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Suivi de la dernière séance**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil.

**Période de questions**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca).

13660-0721

**Résolution – Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021**

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Pierre Salois et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 soient acceptés tel que présenté.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13661-0721

**Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 5 juillet 2021**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par la trésorière;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 5 juillet 2021 au montant de 564,885.69 \$ et les comptes payés au 5 juillet 2021, au montant de 27,249.65 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Sylvie Dupuis, trésorière

## **CORRESPONDANCE**

Lettre de Évimbec relative à l'actualisation de l'inventaire des propriétés sur le territoire de la municipalité;

Lettre de la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la répartition aux municipalités de l'aide financière Covid-19

Lettre du Ministère des Transports concernant le programme d'aide à la voirie

Lettre de remerciements pour la commandite octroyée pour le Gala méritas 2020-2021

## **ADMINISTRATION**

13662-0721

### **Résolution – Contrat de signalisation – Alliance de l'industrie touristique du Québec**

**ATTENDU QUE** le consortium «Alliance de l'industrie touristique du Québec» est autorisé à conclure avec des tiers exploitant des attraits et activités à caractère touristique des contrats afin de signaler leurs attraits et activités à caractère touristique sur les routes du Québec;

**ATTENDU** la demande de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit train du Nord d'installer des panneaux bleus « Le P'tit train du Nord» sur le territoire de la municipalité de Piedmont;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont loue pour une période de trois (3) ans 2021-2022-2023 des panneaux bleus « Le P'tit train du Nord» pour un montant de 3 162.27\$ taxes incluses.

Que le directeur général et greffier soit autorisé à signer les contrats.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13663-0721

### **Résolution – Convention d'aide financière avec Tourisme Laurentides – Reddition de compte**

**ATTENDU** la demande de subvention déposée par la Municipalité à Tourisme Laurentides pour l'acquisition d'un terrain destiné à des activités récréatives;

**ATTENDU** que Tourisme Laurentides accepte de financer ce projet à la hauteur de 30 000\$;

**ATTENDU** l'acquisition du terrain et la fin du projet;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Pascale Auger et résolu d'**ATTESTER** que la Municipalité de Piedmont a contribué à la mise de fonds prévue à l'article

1.3 de l'annexe A de la Convention d'aide financière signée le 13 février 2020 avec Tourisme Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES**

13664-0721

**Résolution – Prolongation d'embauche d'une personne salariée temporaire au poste de journalier**

**ATTENDU** la résolution d'embauche no. 13582-0521;

**ATTENDU** le surplus de travail au service des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des travaux publics par intérim;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu de **PROLONGER** l'embauche de monsieur Stéphane Beaulieu à titre de personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics jusqu'au 12 novembre 2021 et ce, aux termes et conditions établis à la convention collective de la Municipalité de Piedmont.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENTS**

13665-0721

**Résolution – Adoption finale du règlement #853-21 concernant l'augmentation du fonds de roulement**

**ATTENDU** l'avis de motion déposé lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé Diane Jeannotte et résolu que le règlement #853-21 concernant l'augmentation du fonds de roulement soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 877-21 concernant la gestion contractuelle**

Avis de motion est par la présente donnée par Pascale Auger à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 877-21 concernant la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**Dépôt du certificat relatif au déroulement de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement 878-21 décrétant des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$ pour en acquitter le coût**

Lors d'une assemblée ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil a adopté la résolution 13639-0621 permettant la tenue du registre des personnes habiles à voter, dans le cadre de l'adoption du règlement d'emprunt 878-21 décrétant des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$.

Le certificat du greffier relatif au déroulement de la consultation écrite est déposée séance tenante.

**TRAVAUX PUBLICS**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13666-0721

**Résolution – Remboursement du dépôt de garantie – Lot 6 357 107**

**ATTENDU QUE** la propriétaire du lot 6 357 107 situé sur le chemin Hervé a déposé une somme de 1 000 \$ afin de garantir l'installation d'un ponceau pour son entrée charretière;

**ATTENDU** les recommandations de M. Guylain Forget, du service des travaux publics;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la directrice des finances soit autorisée à remettre à la propriétaire du lot 6 357 107 situé sur le chemin Hervé le montant de 800 \$ représentant la somme déposée pour garantir l'installation d'un ponceau pour son entrée charretière moins les frais de surveillance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13667-0721

**Résolution – Remboursement du dépôt sur travaux – 212, ch. Beaulne**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 212, ch. Beaulne a déposé une somme de 5 000\$ afin de garantir le raccordement de sa propriété à l'aqueduc municipal;

**ATTENDU** les recommandations de M. Guylain Forget, du service des travaux publics;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la directrice des finances soit autorisée à remettre au propriétaire du 212, ch. Beaulne un montant de 4 649.25 \$ représentant l'excédent de la somme déposée pour garantir le raccordement de sa propriété à l'aqueduc, lesquels travaux ont été exécutés à la satisfaction de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**URBANISME**

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

**Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2021**

**Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**Résolution - PIIA – 2021-0059 – 284, chemin du Vallon (Zone R-1-229) – Changement de revêtement extérieur**

13668-0721

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le nouveau revêtement extérieur de la façade avant correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la couleur du revêtement retenue sera grise, que le revêtement extérieur sera en clin d'aluminium brun;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le nouveau revêtement des murs extérieurs et les nouvelles portes pour le 284, chemin du Vallon.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13669-0721

**Résolution - PIIA – 2021-0060 – 690, chemin Avila (Zone C-2-234) – Nouvelle enseigne sur poteau (structure existante) et murale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une nouvelle affiche sur poteau et l'implémentation d'une affiche murale et que le tout correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** la taille de l'affiche sur poteau à une taille de 1.7 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** la nouvelle affiche murale proposée sera de 0.58 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** la couleur des affiches sera bleue sur un fond blanc;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'affichage en façade avant principale.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13670-0721

**Résolution - PIIA – 2021-0057 – 680 boulevard des Laurentides, (Zone I-1-219) – Nouvelle enseigne sur poteau (structure existante) et murale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour deux nouvelles affiches sur une enseigne déjà existante et que le tout correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la taille des deux nouvelles affiches sera de 1.7 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** la couleur de l'enseigne sera noire avec les logos des entreprises;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'affichage en façade avant principale.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13671-0721

**Résolution - PIIA – 2021-0058 – 680 boulevard des Laurentides (Zone I-1-219) – Changement de revêtement extérieur**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de couleur du revêtement correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs proposé sera noir ;

**ATTENDU QUE** la façade avant et la façade latérale droite seront peinturées;

**ATTENDU QUE** la toiture sera changée pour des bardeaux d'asphalte noir.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le changement de couleur de la façade avant, latéral et la toiture.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13672-0721

**Résolution - PIIA – 2021-0052 – Lot 5 097 159, (Zone V-1-271) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;



**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure 2021-0061 pour un troisième revêtement a été déposé;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs de la façade est composé de pierre grise et silverado que les autres murs extérieurs sont de Maibec couleur greige des champs;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture est en bardeaux d'asphalte noir;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13673-0721

#### **Résolution - PIIA – 2021-0055 – Lot 2 312 940, (Zone R-3-239 et R-3-237) – Construction d'une nouvelle - résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en revêtement de clin de bois et les bas murs en pierre *maçonnerie en pierre* de couleur « nuance de gris »;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte *BP* de 2 tons de noir;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**QU'**en considération que des travaux de remblais ont été exécutés sur le terrain au cours de l'année 2012, le propriétaire de l'immeuble devra déposer en appui à toute demande de permis de construction, une étude géotechnique démontrant, entre autres, la capacité portante du sol, le type de sol, et le type de fondation requis pour l'emplacement du futur bâtiment. ou de construction accessoire tel une piscine ou un garage. Cette étude géotechnique devra être signée et scellée par un professionnel compétent membre en règle d'un ordre professionnel reconnu au Québec.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution - PIIA – 2021-0056 – 365 chemin de la Corniche (Zone R-1-229) – Remblai en façade avant**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remblai qui correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** le remblai sera localisé en façade avant;

**ATTENDU QUE** le but du remblai est d'éviter des infiltrations d'eau vu la configuration du terrain. En aucun cas le remblai doit affecter les voisins;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour un remblai.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13674-0721

**Résolution - PIIA – 2021-0062 – 360 chemin du Versant (Zone V-1-271) – Muret de soutènement**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remblai qui correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** le muret de soutènement sera localisé au pourtour du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le muret sera d'une hauteur d'un mètre et aura une distance de deux mètres entre chaque muret.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour un muret de soutènement.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13676-0721

**Résolution - PIIA – 2021-0051 – 321, chemin du Bois (Zone R-2-231) – Agrandissement du bâtiment principal (Unifamiliale)**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une construction existante qui correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des bas murs est composé de pierre grise et que les

murs extérieurs sont de MAC imitation de bois;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture est en bardeaux d'asphalte « Mystique » en 2 tons de noir;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Demandes de dérogation mineure**

13677-0721

#### **Résolution – Dérogation mineure - 2021-0061 – Lot 5 097 159 (Zone R-2-200 et R-2-202) – L'ajout d'un troisième revêtement**

**ATTENDU QU'**une demande de 2021-0052 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée a été déposée;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme juge que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**ATTENDU QUE** le troisième revêtement sera constitué d'aluminium Antracite et Blanc.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour :

- L'implantation d'un troisième revêtement alors que la réglementation prévoit l'utilisation de deux revêtements.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13678-0721

#### **Résolution - Dérogation mineure – 2021-0054 – 485, boul. des Laurentides (Zone C-4-123) – Murets de gabion**

**ATTENDU QU'**une demande de 2021-0054 pour la construction d'un muret de gabion;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme juge que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la

demande;

**ATTENDU QUE** les matériaux utilisés seront constitués de métal et le gabion.

**ATTENDU QU'UN** plan de paysagement implique l'implantation de verdure en périphérie des travaux.

**ATTENDU QUE** des modifications importantes ont été apportées sur le plan original. Le plan reçu en date du 30 juin 2021 est le plan doit être implanté.

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'un muret de gabion en façade avant alors que la réglementation ne prévoit ce type de matériel ou d'implantation.

**QUE** toute modification au projet aux plans et documents soumis à la présente approbation nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

**QUE** la présente résolution est valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son adoption. Après la durée de vingt-quatre (24) mois, la présente résolution devient caduque.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ENVIRONNEMENT**

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

#### **FINANCES**

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13679-0721

#### **Résolution – Annulation de contrat et remboursement d'un dépôt de garantie**

**ATTENDU** la résolution no. 13613-0621 octroyant un contrat pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 à Hamel Chevrolet Buick GMC

**ATTENDU** les contraintes du manufacturier et l'annulation de production du modèle soumissionné par GMC Canada;

**ATTENDU** l'impossibilité du soumissionnaire de respecter son contrat;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ANNULER** le contrat du soumissionnaire Hamel Chevrolet Buick GMC, d'**ABROGER** la résolution 13613-0621 et **REMBOURSER** le dépôt de garantie au montant de 4 835.84\$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13680-0721

#### **Résolution – Affectation du surplus accumulé pour le fonds de roulement**

**ATTENDU** les recommandations de la directrice des finances;

**ATTENDU** l'adoption du règlement 853-21 relatif à l'augmentation du fonds de roulement ;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Pierre Salois et résolu que la directrice des finances soit autorisée à affecter à même le surplus libre la somme de 150 000\$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

**INFORMATIONS DIVERSES**

**VARIA**

13681-0721

**Résolution – Annulation taxe piscine – 766, chemin Bellevue**

**ATTENDU QUE** la propriété située au 766, chemin Bellevue a subi un glissement de terrain le 27 avril 2019;

**ATTENDU QUE** la piscine est non fonctionnelle depuis le glissement de terrain;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ANNULER** la taxe de piscine pour la propriété située au 766, chemin Bellevue pour les années 2019-2020 et 2021 au montant de 375\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [mairie@piedmont.ca](mailto:mairie@piedmont.ca).

- Les travaux d'asphaltage seront réalisés à quel endroit?
- En 6.1, est-ce que le questionnaire sera envoyé à tous les citoyens?
- En 11.8, les critères d'évaluation sont parfois étonnants dont la vue.
- Quelles sont les éléments considérés par la municipalité afin d'évaluer les demandes de remblai?
- L'un des citoyens présent nous informe du dépôt de sa candidature au poste de préfet à la MRC.
- Est-ce possible d'assister en présentiel et à distance?
- 

13682-0721

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h48 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés,

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

Deux (2) citoyens étaient également présents lors de l'assemblée en présentiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**HUGO ALLAIRE**  
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse